



Notre engagement local pour le climat.

Ville de Lutry

Décision de la Commission du label

Lors de la séance du 15 novembre 2022, la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie a décidé

d'attribuer le label Cité de l'énergie à nouveau

à la Ville de Lutry

Evaluation

L'évaluation se fonde sur les statuts et le règlement de l'Association Cité de l'énergie, ainsi que sur les documents suivants, traitant de l'engagement de la commune pour la politique énergétique :

- Demande d'attribution du label
- Décisions de l'organe responsable
- Portrait / données générales
- Inventaire accompagné des documents justificatifs
- Programme de politique énergétique
- Rapport d'audit
- Prise de position positive du service cantonal de l'énergie
- Adhésion à l'Association Cité de l'énergie.

La Ville de Lutry reçoit le label Cité de l'énergie avec le résultat suivant :

Sur un maximum total de 485 points, la ville obtient 290.2 points, soit un score de 59.8 %.

Droits et obligations

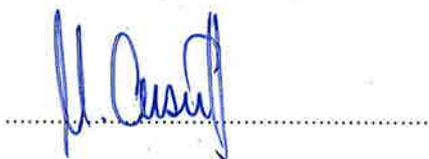
- Cette décision octroie le droit d'avoir l'appellation « **Cité de l'énergie** » et de l'utiliser dans tous les cas où cela est jugé nécessaire.
- Les statuts de l'Association Cité de l'énergie et le règlement correspondant font partie intégrante de cette autorisation.
- Toutes indications et données mises à disposition dans le cadre des activités du label sont traitées de manière confidentielle. Elles ne sont publiées qu'avec l'accord des personnes responsables.
- Les Cités de l'énergie sont membres de l'Association Cité de l'énergie et bénéficient des prestations qui y sont liées.
- A la réception de cette décision, l'organe responsable prend connaissance des indications relayées lors de la séance d'audit et s'efforce de les mettre en œuvre avec le programme de politique énergétique dans les années à venir.

Signature

Lieu : Zurich

Date : 15.11.2022

Le président :



Le secrétariat :



Au nom de la Commission du label de l'Association Cité de l'énergie :

Michael Casutt, Office de l'énergie et des transports, Canton des Grisons, président
Christoph Bläsi, Service cantonal de l'énergie, Canton de Soleure
Stefano Giamboni, Service de l'énergie et de l'environnement, Canton de Neuchâtel
Martin Niederberger, Département de construction, Commune de Münsingen
Alex Nietlisbach, Département pour les déchets, l'eau, l'énergie et l'air, Canton de Zurich
Marcel Knöri, Office de l'eau et de l'énergie, Canton de Saint Gall
Marco Lustenberger, Environnement et énergie, Canton de Lucerne
Stefano Benagli, Délégué de l'énergie, Ville de Neuchâtel